

# REPRÉSENTATION ET MOBILISATION DE RESSOURCES

## COMITÉ DE PARTENAIRES

### TERMES DE RÉFÉRENCE

#### Objectifs

Les Comités partenaires RBM (CP) sont destinés à formaliser, consolider et amplifier les priorités du partenariat en termes de représentation, de mobilisation des ressources, et d'assistance régionale/nationale. Il est attendu que les travaux de ces Comités partenaires s'alignent sur les priorités énoncées dans la *Stratégie technique mondiale 2016-2030* et l'*Action et l'investissement pour vaincre le paludisme (AIP) 2016-2030*, ainsi que sur la Stratégie de partenariat, le Budget annuel et les Plans de travail.

Le but du Comité de partenaires pour la représentation et la mobilisation de ressources (CPRMR) est de concevoir et de soutenir la mise en œuvre de la *Stratégie de représentation du partenariat* (voir ci-dessous) en matière de représentation et de mobilisation des ressources au niveau mondial et régional.

Le résultat attendu du CPRMR est une augmentation de la volonté politique et de l'engagement financier nécessaire à l'existence d'un monde sans paludisme dans l'ère du Développement durable. Le CPRMR comblera les lacunes en matière de ressources (1) identifiées, et (2) d'activités de représentation du partenariat au sens plus large, notamment la sensibilisation multisectorielle.

#### Rôles et responsabilités

##### Général :

- Convoquer les Partenaires intéressés par le rôle particulier du Comité pour ensuite coordonner et faciliter la communication des activités. Soutenir régulièrement les forums qui rassemblent les Partenaires, en particulier ceux des pays touchés par le paludisme ; identifier et mettre en évidence les principaux défis au sein de ces termes de référence, et élaborer des plans visant à relever ces défis.
- Travailler avec d'autres Comités partenaires - à la fois directement et par l'Équipe de coordination des Comités des partenaires - pour obtenir les contributions nécessaires, éviter la duplication des efforts et résoudre les inquiétudes concernant les responsabilités de certains des aspects du travail des Comités partenaires.
- Élaborer un plan de travail annuel et un budget pour chaque année en collaboration avec le Gestionnaire du comité des partenaires et le PDG et les soumettre au Conseil du Partenariat pour approbation. Le plan de travail comprendra des priorités stratégiques et détaillera la manière dont les résultats seront mesurés et communiqués au Conseil du Partenariat.
- S'engager et communiquer avec les entités régionales afin que les régions et les pays soient habilités à traiter le paludisme, avec une attention particulière pour les régions transfrontalières.
- Assurer la coordination, la documentation ainsi que la diffusion des activités de représentation liées au paludisme, du matériel de communication et des pratiques recommandées.

### Spécifique au comité :

- Faciliter l'estimation par sous-régions et régions des besoins en ressources immédiats et à plus long terme en vue d'un monde sans paludisme.
- Prioriser les réponses visant à atténuer les déficits de financement prévus via l'identification des possibilités de mobilisation des ressources.
- Identifier, documenter et partager les pratiques recommandées liées à des approches novatrices et transitionnelles du financement.
- Réunir les informations sur les besoins et les possibilités de ressources pour aider les membres du Conseil de partenariat, le directeur général, le Comité Partner Communication stratégique et d'autres partenaires, comme l'exige pour les présentations de mobilisation des ressources et des discussions.
- Élaborer une Stratégie de représentation du partenariat de 3-5 ans pour guider le Conseil de partenariat, les Partenaires, les Comités partenaires, et l'Équipe de gestion dans la coordination et l'harmonisation des initiatives ainsi que des événements de sensibilisation des partenaires et afin de générer un soutien politique.
- Convoquer les Partenaires engagés dans la représentation de la lutte contre le paludisme pour garantir une coordination et une mise à profit des actifs efficaces parmi les Partenaires afin de relever les besoins en représentation dans certains pays en particulier.

### Membres et direction

Le Comité sera composé des Partenaires ayant manifesté leur engagement en faveur de son travail et leur disposition à affecter des ressources à son travail.

La sélection des membres et de la direction du Comité sera régie par les sections pertinentes des Statuts du Partenariat.

### Rapports et analyse des résultats

Les Coprésidents du Comité soumettront au Conseil du Partenariat un rapport annuel décrivant ses performances par rapport aux objectifs convenus et fixés dans le plan de travail annuel et le budget. Le format de ce rapport sera convenu avec le Président du Conseil du Partenariat et le PDG. Le Conseil du Partenariat pourra inviter les Coprésidents du Comité à assister à une réunion du Conseil du Partenariat afin d'examiner le rapport et de discuter des défis auxquels le Comité a dû faire face.